

# Étude de cas : Actions de remédiation dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire

---

## INSCRIPTION DE CE DISPOSITIF DANS LA STRATÉGIE DES AUTORITÉS DE GESTION

Les dispositifs liés aux actions de remédiation dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire<sup>1</sup> représentent un montant programmé IEJ de 11,5 M€, soit 4,7 % du volet déconcentré du PO national IEJ. Les dispositifs touchant le renforcement des PSAD et de la MLDS ont touché 16 014 jeunes, soit près de 15 % des jeunes accueillis dans les dispositifs du PON volet déconcentré.

L'appel à projet national lancé par la DGEFP identifie à ce titre le repérage et les actions de remédiation comme des éléments clés de la réintégration des jeunes NEET vers l'insertion professionnelle. Les principaux dispositifs de lutte contre le décrochage, sur les dimensions de repérage et de remédiation peuvent notamment bénéficier de financements IEJ, dans l'optique d'un renforcement de ces dispositifs et d'une augmentation du nombre de jeunes NEET repérés et orientés vers les structures de l'insertion professionnelle.

## LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE CE DISPOSITIF

### Les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'insertion des jeunes

#### *Historique du dispositif*

Les plateformes de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage (PSAD) ont été mises en place en 2011, avec pour objectif de coordonner l'action des acteurs locaux sur les problématiques d'orientation, de formation et d'insertion des jeunes

---

<sup>1</sup> La présente étude de cas prend en compte les actions portées par les GIP académiques directement liées au renforcement des PSAD (plateformes de soutien et d'appui aux décrocheurs scolaires) ou de la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) dans le cas d'actions de repérage et d'accompagnement. Le périmètre est constitué de 10 opérations (cf. liste en annexe)

---

en situation de décrochage<sup>2</sup>, ainsi que de renforcer la collaboration entre ces acteurs<sup>3</sup>. On estimait en 2011 à 140 000 le nombre de jeunes qui quittent chaque année la formation initiale sans avoir obtenu le diplôme préparé<sup>i</sup>. L'Etat a pris la mesure de cet enjeu<sup>4</sup>, et a mis en place une politique dédiée sur l'ensemble du territoire et mobilisant l'ensemble des acteurs publics et de leurs partenaires, qui s'est traduite par une baisse progressive du nombre de décrocheurs<sup>5</sup>.

Les plateformes visent à rassembler notamment les acteurs<sup>ii</sup> de l'éducation au sens large : réseaux FOQUALE<sup>6</sup>, lycées d'enseignement général, technologique et agricole, GRETA, etc., de l'emploi et de la formation professionnelle (DIRECCTE, ML, CFA, E2C, OF, etc.), de la sphère Etat (Préfecture, Direction du Service National), de la santé et du social (Aide Sociale à l'Enfance, associations), de la Ville et de la Jeunesse. Les premiers bilans<sup>7</sup> ont permis de mettre en lumière les effets bénéfiques des PSAD en matière de renforcement des partenariats locaux et de professionnalisation des acteurs à l'échelle d'un territoire. La virtualité des plateformes et la coordination de nombreux acteurs ont cependant rendu complexe la stabilisation des organisations et des processus, ainsi que la lisibilité de l'action de ces plateformes. La pérennisation des financements et des ressources<sup>8</sup> est également identifiée comme un enjeu fort de l'atteinte des objectifs des PSAD.

Le plan de mesures « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire », issu de l'évaluation MAP, identifie à ce titre fin 2014 le renforcement et l'optimisation des PSAD comme un des principaux leviers de la lutte contre le décrochage scolaire<sup>iii</sup>.

### Gouvernance du dispositif

---

<sup>2</sup> Jeunes de plus de 16 ans ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme et sans solution (SGMAP – Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, novembre 2014)

<sup>3</sup> Tous les départements de France métropolitaine sont couverts ainsi que la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion

<sup>4</sup> Dans le cadre de la feuille de route « Stratégie Europe 2020 », le Président de la République a fixé pour objectif de réduire de moitié le nombre de décrocheurs à horizon 2017

<sup>5</sup> Le flux de jeunes sortant de formation initiale sans diplôme s'élevait à 110 000 en 2014, 98 000 en 2016 et 80 000 en 2017 (source : DEPP / Enquête emploi – indicateurs MENESR, France métropolitaine et DOM)

<sup>6</sup> Réseaux Formation Qualification Emploi : réseaux regroupant notamment les directeurs des CIO, les chefs d'établissement, personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, et visant principalement au retour en formation des jeunes décrocheurs

<sup>7</sup> Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire (novembre 2014) et rapport parlementaire Juanico-Poisson (2013)

<sup>8</sup> Le rapport d'évaluation partenariale de 2014 indique que les financements des PSAD sont non pérennes et que les dotations en personnel reposent principalement sur des agents contractuels ou des emplois aidés, des ressources non pérennes dans le temps.

La loi du 5 mars 2014 marque une évolution de la gouvernance des plateformes, la coordination des celles-ci étant transférée des préfets vers les Conseils régionaux<sup>9</sup>. En 2015, la lutte contre le décrochage fait l'objet d'un protocole-cadre signé par l'ARF et six ministères, ayant vocation à être décliné ensuite par les Régions sous forme d'une convention régionale triennale, signée par le président, le préfet et le recteur. La convention prévoit concrètement les modalités de coordination des actions de lutte contre le décrochage par les Régions, en lien avec les autorités académiques<sup>iv</sup>. L'animation et le pilotage opérationnels des plateformes entre dans le champ des CADS<sup>10</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif « national » dans le sens où chaque académie met en place et coordonne les dispositifs associés.

Les projets de l'IEJ ayant trait au renforcement des dispositifs de remédiation sont portés par les Groupement d'intérêt public (GIP) académiques, en réponse aux appels à projets du PON déconcentré. Le volet « repérage » étant en effet majoritairement associé au PON déconcentré, piloté par les DIRECCTE, conformément au schéma retenu avant la loi du 5 mars 2014.

### *Territoires de mise en œuvre*

Les dispositifs PSAD et MLDS sont déployés sur l'ensemble du territoire national, mais leur co-financement par l'IEJ est conditionné par l'éligibilité du territoire, mais aussi par le choix opéré par les GIP de se positionner sur les AP émis par les DIRECCTE. À ce stade, les territoires sur lesquels les GIP se sont positionnés sur les AP des DIRECCTE en soutien des dispositifs de repérage / remédiation sont au nombre de 9<sup>11</sup> : Auvergne, Bouches-du-Rhône, Centre, Champagne-Ardenne, Guyane, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et La Réunion.

### *Publics ciblés*

Les publics ciblés sont les NEET en situation de décrochage scolaire, à savoir les jeunes de 16 ans, scolarisés l'année précédente et ayant quitté le système de formation initiale sans diplôme ni certification professionnelle. Le public « naturel » de la MLDS et des PSAD entre donc majoritairement dans la définition des NEET, même si les plateformes d'insertion peuvent être amenées à accompagner des jeunes de moins de

---

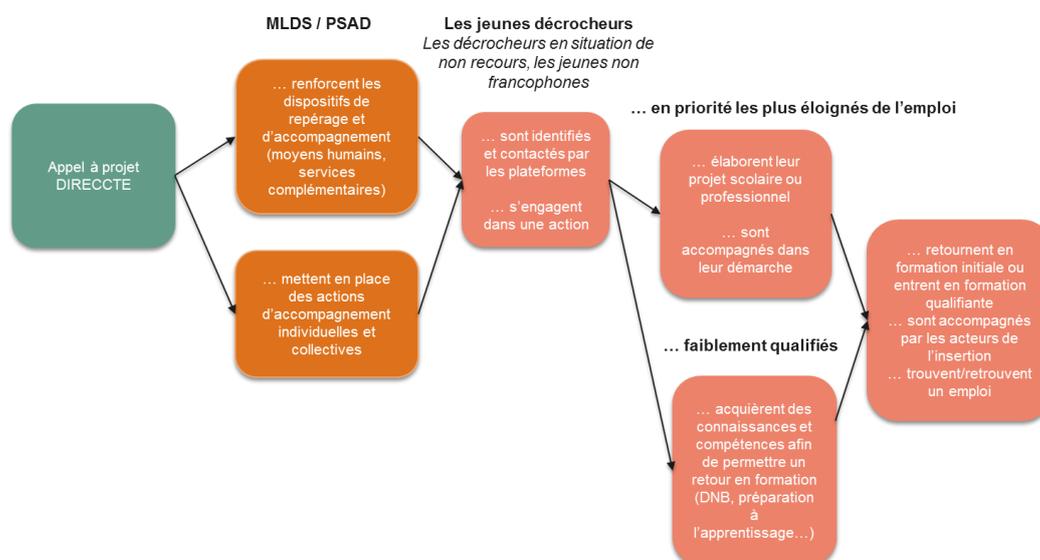
<sup>9</sup> Le texte stipule que « les actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplômes ... sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la Région, en lien avec les autorités académiques »

<sup>10</sup> Correspondants Académiques Contre le Décrochage Scolaire

<sup>11</sup> En Midi-Pyrénées (Haute-Garonne), le GIP académique s'est positionné sur une action d'accompagnement des jeunes décrocheurs, et non sur un renforcement de la plateforme de repérage, l'action n'est donc pas comptabilisée dans le périmètre de cette étude de cas.

16 ans<sup>12</sup>. Dans le cadre des projets que les GIP ont montés en réponse aux AP, certains publics plus spécifiques ont pu être ciblés, en plus des publics habituels de ces dispositifs : les jeunes en situation de non-recours (Auvergne), les nouveaux arrivants non francophones (Centre), les jeunes très éloignés de l'emploi ayant des besoins d'accompagnement spécifiques (Auvergne), avec la mise en place de dispositifs dédiés (ou d'adaptation des dispositifs existants).

Au global, la théorie du changement du dispositif de remédiation dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire peut se représenter ainsi :



## La contribution de l'IEJ aux changements observés

*Dans quelle mesure l'IEJ a-t-il permis une optimisation du dispositif ?*

L'IEJ a permis un renforcement des moyens déployés au sein des académies pour lutter contre le décrochage scolaire selon deux modèles :

- Le renforcement de ressources existantes sur les plateformes et les MLDS, via notamment le Recrutement d'assistants de plateformes et / ou de coordinateurs en charge de traiter les données du SIEI<sup>13</sup>, pour identifier et contacter les jeunes en situation de décrochage (toutes régions<sup>14</sup>)

<sup>12</sup> Des jeunes de 14 ans peuvent être accompagnés par les plateformes d'insertion, ils ne sont cependant pas intégrés aux dispositifs financés par l'IEJ

<sup>13</sup> « Le Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI) permet l'interconnexion des systèmes d'information (Education Nationale, Agriculture, CFA, Missions locales) afin de permettre le repérage et l'accompagnement des jeunes en situation de décrochage » (source : Guide des PSAD 2015)

<sup>14</sup> Par exemple, le Languedoc-Roussillon a financé les postes de 6 assistants (sur un total de 14 plateformes)

- Un ciblage sur des publics spécifiques ou nouveaux (jeunes en situation de non recours, primo arrivants ne parlant pas français, jeunes en grandes difficultés)

Les dépenses co-financées par l'IEJ sur le volet repérage concernent en grande majorité des dépenses de personnel (dépenses directes / dépenses de tiers) au sein des PSAD, ainsi que les moyens mis à disposition pour contacter les jeunes. L'objectif pouvant être selon les projets<sup>v</sup> :

- De monter en puissance et de renforcer les moyens existants, en augmentant le nombre de jeunes contactés en phase de repérage et le nombre de jeunes accompagnés : Nord-Pas-de-Calais (31 ETP sur des missions de coordination pour le réseau MLDS et 14 assistants sur les 16 PSAD), Haute-Normandie (6 postes d'assistants de plateforme), Bouches-du-Rhône (8 conseillers dédiés<sup>15</sup>), Languedoc-Roussillon (6 postes d'assistants<sup>16</sup>), Champagne-Ardenne (5 assistants)
- De dédier des ressources au ciblage de nouveaux jeunes et mettre en place des prestations supplémentaires : Auvergne (une ressource dédiée au repérage des jeunes en situation de non-recours et appui d'un psychologue sur les cinq plateformes), Centre (6 coordinateurs et 5 assistants, dont une action sur le repérage et l'accompagnement des jeunes NEET non francophones)

À titre d'illustration, le GIP « Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle », en région Centre-Val de Loire, a bénéficié d'un total de 1,8 M€ de fonds IEJ+FSE de 2014 à 2017. Cette enveloppe a représenté 7,9 % du budget et 9,7 % du réalisé du GIP sur cette période.

### *En quoi les conditions de financement ont-elles des effets sur les pratiques des acteurs ?*

Deux cas de figure se sont présentés pour le recours aux appels à projet :

- La DIRECCTE a lancé un appel à projet dédié à la lutte contre le décrochage, ciblant spécifiquement les GIP académiques. C'est le cas de la Haute-Normandie, de la région PACA, de Champagne-Ardenne et du Languedoc-Roussillon<sup>17</sup>
- Les GIP académiques se sont positionnés sur des AP non dédiés, mais comportant un volet « repérage »

<sup>15</sup> Ces conseillers dédiés avaient pour objectif de contacter l'ensemble des 3 274 jeunes inscrits sur les listes SIEI du département

<sup>16</sup> 14 plateformes en tout en Languedoc-Roussillon.

<sup>17</sup> La Picardie s'est également positionnée sur le repérage via un AP, mais sur la période 2017-2018 (projets non encore conventionnés)

Concernant les AP dédiés au décrochage, les 5 appels à projets ont fait l'objet d'une réponse de la part du GIP et ont été conventionnés. Les projets portés par les GIP académiques en réponse à la problématique du décrochage mais sur des AP non dédiés ont tous fait l'objet d'un conventionnement, sauf à la Martinique (projets refusés après instruction<sup>18</sup>). Les GIP se sont d'ailleurs également saisis de l'IEJ sur des projets en proximité avec le décrochage, en plus du renforcement des plateformes ou de la MLDS<sup>19</sup>. Les GIP académiques se sont donc saisis de leur rôle de porteurs de projet.

Les dispositifs ont pour objectif une aide à la personne, dans la mesure où les financements ont permis soit d'augmenter le nombre de jeunes décrocheurs contactés via des assistants dédiés (Languedoc-Roussillon), soit d'optimiser les moyens de prise de contact avec les décrocheurs (Nord-Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône), soit d'augmenter les ressources disponibles pour le déploiement des dispositifs MLDS (ex : plateformes d'insertion) en Auvergne et Centre notamment. Les conditions de financement en tant que telles n'ont pas posé spécifiquement de difficultés, les plateformes d'insertion étant dans certaines régions déjà financées par des crédits FSE, d'autres projets orientés « accompagnement » ayant été mis en place spécifiquement pour l'IEJ<sup>20</sup>

### *L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?*

Le concept de NEET est naturellement proche du concept de décrocheur, dans la mesure où les populations sont similaires en termes d'âge et de situation. Le concept lui-même en termes de cibles n'a donc pas posé de difficultés particulières aux acteurs concernés<sup>21</sup>.

Le concept de solution était également déjà à la base de la mise en place des PSAD et de la MLDS. La notion de sortie positive est cependant plus large que la notion de « job first » : retour en formation initiale, accompagnement par les acteurs de l'insertion (ML), entrée en emploi ou dans l'armée, signature d'un contrat d'apprentissage, signature d'un contrat Formation Qualification Emploi (FOQUALE), l'entrée en service civique ou l'entrée dans un dispositif de formation qualifiante. Selon nos interlocuteurs, le principal objectif est avant tout de ne pas

---

<sup>18</sup> L'un de ces projets concernant l'accompagnement des jeunes NEET via un appui à la mobilité internationale, il est possible que ce refus soit lié à un recoupement avec d'autres actions, type LADOM et / ou SMA.

<sup>19</sup> Micro-lycée pour le GIP académique de Rouen, développeurs de l'apprentissage pour le GIP formation continue et insertion professionnelle de l'académie de La Réunion, dispositif « Je fais, je sais » du GIP formation tout au long de la vie et insertion professionnelle d'Orléans

<sup>20</sup> Par exemple, le Chantier Ecole mis en place par le GIP Auvergne, en complément des actions conduites par les plateformes d'insertion (MLDS)

<sup>21</sup> Certains jeunes de moins de 16 ans peuvent toutefois s'adresser aux acteurs du GIP en recherche de solution. Cela n'a pas été présenté comme une difficulté par nos interlocuteurs, ils ne sont simplement pas intégrés aux dispositifs liés à l'IEJ.

laisser le jeune livré à lui-même une fois qu'il a repris contact avec le monde de l'éducation ou de l'insertion.

Si le concept de NEET est proche de celui de décrocheur, la mise en place de l'IEJ a toutefois permis pour certains acteurs de mettre en place des dispositifs de repérage et de suivi des jeunes décrocheurs plus ciblés, qui ont nécessité une adaptation des pratiques : le repérage et l'accompagnement des jeunes non francophones, avec la mise en place d'un dispositif dédié, le ciblage des jeunes en situation de non recours, plus éloignés de l'emploi et pour lesquels un accompagnement par projet en petit groupe constitue autant de réponses nouvelles pour des publics dont les besoins sont différents. Ces projets ont été mis en place à la faveur de l'IEJ mais ne représentent pas la majorité des projets portés sur la période.

Dans leur bilan, les GIP font fréquemment état d'une forte volatilité des publics NEET lors des opérations de repérage et d'accompagnement (situation pouvant changer rapidement, obsolescence rapide des coordonnées, difficultés à maintenir les jeunes dans un dispositif). Certains porteurs ont mis en place des stratégies complémentaires afin de contourner ces difficultés. En Guyane, le GIP FCIP a par exemple recruté des volontaires du service civique pour entrer en contact avec les jeunes dans les territoires isolés et éloignés, délocalisé des réunions d'information, envoyé des courriers postaux ou noué des partenariats avec des associations en contact avec les jeunes. Dans ce cas, l'IEJ a conduit les acteurs à faire évoluer leurs pratiques.

### *En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?*

Les modalités gestionnaires ont eu une influence très importante dans la conduite des dispositifs, compte tenu de la nature même des actions de repérage, qui peuvent induire une forte déperdition entre le nombre de jeunes potentiels, contactés et effectivement intégrés et comptabilisés dans un dispositif. À ce titre, le GIP formation continue insertion professionnelle d'Aix-Marseille détaille dans son bilan l'exemple sur une cible de 5 714 jeunes contactés. Sur cette population de jeunes, 4 801 étaient en fait déjà en solution au moment de la prise de contact (emploi, accompagnement ML). Parmi les jeunes restants, 389 se sont révélés inéligibles (en raison de l'âge ou de la domiciliation hors Bouches-du-Rhône). Sur les 524 restants, seuls 312 ont accepté l'entrée dans le dispositif.

Au sein des PSAD, les assistants utilisent les listes du décrochage du SIEI<sup>22</sup> pour repérer les jeunes décrocheurs. Plusieurs obstacles peuvent se présenter à la réussite de ce contact : coordonnées plus à jour, faux numéro, refus de contact, etc. Or, un NEET ne peut être comptabilisé dans le dispositif qu'au moment où il entre

---

<sup>22</sup> Le Système interministériel d'échange d'informations (SIEI) permet d'établir une liste de jeunes sortis prématurément du système de formation initiale et non retrouvés dans un autre cursus, afin de permettre notamment une prise de contact et un accompagnement par les acteurs de l'insertion (ML)

effectivement dans une phase d'accompagnement, les tentatives de contact n'étant pas comptabilisées dans les bilans.

## L'influence des autres facteurs sur les changements observés

Dans certains cas, les crédits IEJ ont représenté en partie une substitution à des financements FSE existants (ex : plateformes d'insertion de la MLDS en Auvergne, Guyane), mais dans une même région, de nouveaux dispositifs ont pu également être mis en place uniquement sur impulsion de l'IEJ. Pour reprendre l'exemple de l'Auvergne, les chantiers école, la mise en place d'un conseiller dédié aux parcours IEJ et la mise en place d'une permanence de psychologue sur 5 plateformes n'existaient pas avant l'IEJ. Généralement, les porteurs indiquent dans leur bilan que les projets présentés ne sont pas dans la continuité de financements FSE existants<sup>23</sup>. L'influence des politiques nationale a été importante dans les actions portées par les GIP en direction du décrochage, du fait d'un portage politique fort autour de la lutte contre le décrochage scolaire depuis 2011 et la récurrence de cette thématique dans les débats, mais aussi la recommandation effectuée suite à l'évaluation de la MAP de monter en puissance sur ces dispositifs<sup>24</sup> ont sans doute joué un rôle important dans la mobilisation autour de ce type de projet. Tous les territoires éligibles à l'IEJ n'ont cependant pas fait le choix de mobiliser les crédits IEJ sur ce type de projets.

La dimension partenariale est très forte dans le cas des PSAD, puisqu'elles mobilisent l'ensemble des acteurs autour du repérage et de la remobilisation des jeunes. Les sources d'identification des jeunes mais aussi les possibilités de solutions à apporter dans un délai le plus court possible, nécessitent une bonne coordination et collaboration des différents acteurs. Cela s'est vérifié pour l'ensemble des régions qui ont mobilisé des crédits IEJ sur les PSAD. À l'inverse, les difficultés à faire fonctionner de façon fluide cette articulation partenariale ont cependant pu constituer un frein à la réussite des opérations (Bouches-du-Rhône).

## L'IMPACT DE L'IEJ SUR LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES

### Les changements observés suite à l'IEJ

#### Caractéristiques des participants

---

<sup>23</sup> Exception faite de la Guyane, source : ma démarche FSE

<sup>24</sup> Le rapport d'évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire (novembre 2014) précise dans la recommandation 20 « Renforcer l'efficacité des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) avec la mobilisation des différents partenaires dans le cadre de la coordination des actions par la Région » le rôle positif joué par les PSAD dans la lutte contre le décrochage scolaire. Le rapport indique par ailleurs que certaines difficultés empêchent les PSAD de jouer pleinement leur rôle. Parmi les recommandations (convention-type, élaboration d'un guide de fonctionnement, etc.) figure expressément le renforcement en ETP des plateformes (P67).

En termes de profil, les participants sont mineurs pour la majorité, la moyenne d'âge se situant un peu au-dessus de 17 ans<sup>25</sup>, avec 86 % des bénéficiaires qui ont de 16 à 19 ans.

Les jeunes ciblés par les dispositifs de repérage et de remédiation sont éloignés de l'emploi (17 % d'actifs) et peu diplômés. Ainsi 78 % des jeunes ont leur brevet ou moins et seuls 0,5 % sont Bac + 2 et plus. On note un écart en termes de sexe pour ces dispositifs : il y a plus d'hommes que de femmes (61 % - 39 %)<sup>26</sup>.

**Tableau 1 : Les chiffres clés des entrants dans le dispositif Décrochage scolaire (source : extraction du suivi MDFSE)**

Le profil des bénéficiaires	
<b>16014 bénéficiaires</b>	
85,9 % des bénéficiaires ont de <b>16 à 19 ans</b>	<b>60,9 % d'hommes</b>
<b>17,2 % d'actifs à l'entrée dans le programme</b>	<b>78 % de niveau de formation V<sup>28</sup> ou inférieur</b> (Enseignement secondaire de premier cycle)
<b>8,3 % de chômeurs de longue durée<sup>27</sup></b> (>12 mois, sur le total des bénéficiaires)	<b>100 % de niveau de formation IV ou inférieur</b> (Enseignement secondaire de second cycle, ou post secondaire hors enseignement supérieur)
<b>15,7 % vivent dans un ménage où personne n'est en emploi</b>	<b>30,9 % vivent dans un ménage avec des enfants à charge</b>
<b>22,5 % vivent dans un ménage monoparental avec des enfants</b>	<b>1,6 % sont en situation de handicap</b>
<b>16,3 % ont des parents d'origine étrangère</b>	<b>19,4 % sont nés à l'étranger</b>

<sup>25</sup> La moyenne d'âge des autres dispositifs IEJ du volet déconcentré se situe autour de 21 ans

<sup>26</sup> Les décrocheurs sont statistiquement plus souvent des garçons : on compte 60 % de garçons parmi les jeunes décrocheurs (contre 48 % chez les non décrocheurs) – source : INSEE  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288281?sommaire=1288298>

<sup>27</sup> NB : 60,8 % des actifs (chômeurs) à l'entrée n'ont pas précisé la durée de leur chômage avant l'entrée dans le dispositif

<sup>28</sup> Classes de la Nomenclature Nationale des Niveaux de Formation (NNNF) française de 1969.

### L'atteinte des objectifs en termes de mobilisation des jeunes

Le profil des jeunes touchés est cohérent avec les profils ciblés, à savoir un public jeune et peu diplômé.

Cependant, au regard du nombre de participants programmés, 55 % de la cible totale a été atteinte. On distingue deux cas de figure : les opérations qui ont atteint plus de 80 % de leur objectif (5 opérations sur les 12 : Centre, Nord-Pas-de-Calais<sup>29</sup>, Champagne-Ardenne, Auvergne<sup>30</sup>) et celles qui ont eu des difficultés à « recruter » les participants (15 à 53 % de l'objectif atteint : Bouches-du-Rhône, Guyane, La Réunion, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Auvergne<sup>31</sup>, Nord-Pas-de-Calais<sup>32</sup>), ce qui concerne la majorité d'entre elles. Chaque jalon du repérage peut mener à une perte de participants potentiels<sup>vi</sup> et ainsi expliquer cet écart avec la cible : prise de contact, confirmation du statut de NEET, entrée et maintien dans l'accompagnement et enfin, validation de l'accompagnement.

### Les effets du dispositif sur les jeunes

À la sortie du dispositif, un peu moins de la moitié (46 %) des participants redeviennent NEET et 40 % sont en formation, proportion importante au regard des autres dispositifs<sup>33</sup> mais qui s'explique par la sortie « naturelle » des dispositifs par un retour en formation initiale ou a minima dans un dispositif porté par un des acteurs de la lutte contre le décrochage. 13 % sont en emploi.

**Tableau 1 Les chiffres clés de la sortie du dispositif Accompagnement intensif des jeunes (ci-après AIJ) (source : extraction du suivi MDFSE)**

Temps passé dans le dispositif et sortie à l'échelle nationale	
Temps moyen	5,3 mois
Départ avant terme brut – net <sup>34</sup>	25,4% - 18,8 %
Statuts en sortie	NEET : 45,9 % Form : 40,3 % Emploi : 12,6 %

<sup>29</sup> Phase 2

<sup>30</sup> Sur la deuxième vague, avec la cible réajustée – cf. note ci-dessous

<sup>31</sup> Pour la première vague 2014-2015

<sup>32</sup> Phase 1

<sup>33</sup> En moyenne, 22 % des répondants des dispositifs DIRECCTE sont en formation à la sortie du dispositif, soit un écart de 18 points avec les actions étudiées ici.

<sup>34</sup> Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

	Non déclaré : 1,2 %
% des NEET inactifs en sortie qui l'étaient déjà à l'entrée	88,7 % F : 88,3 % - H : 88,9 %

## La contribution de l'IEJ aux changements observés

Dans leurs bilans, plusieurs porteurs de projet font référence à la capacité donnée par l'IEJ à contacter plus de jeunes NEET (Bouches-du-Rhône, Auvergne, Haute-Normandie, Centre, notamment) lors des campagnes de lutte contre le décrochage<sup>35</sup>. Les moyens supplémentaires permis par les crédits IEJ ont concrètement contribué à créer (Champagne-Ardenne), maintenir (Bouches-du-Rhône, Guyane) ou augmenter (Nord-Pas-de-Calais, Réunion, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Centre) les moyens humains (nombre d'ETP sur les profils d'assistants de plateforme et / ou de coordinateurs) via la prise en charge de dépenses directes de personnel. Les crédits ont par ailleurs été utilisés dans le renforcement des moyens techniques, technologiques ou logistiques mis à leur disposition pour remplir leur mission (Bouches-du-Rhône, Centre, Nord-Pas-de-Calais). Ces moyens supplémentaires ont pour objectif :

- D'augmenter le nombre de jeunes contactés ou recontactés (Bouches-du-Rhône, Haute-Normandie) ou pris en charge (Champagne-Ardenne, Haute-Normandie)
- De renforcer / personnaliser le volet accompagnement en aval du repérage (Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Centre, Bouches-du-Rhône, Auvergne)

Les effets de cette contribution positive sont toutefois nuancés par les difficultés à réellement entrer en contact avec les jeunes ou à les faire effectivement rejoindre les dispositifs.

Les cofinancements IEJ ont aussi, selon les porteurs, accru la capacité des plateformes à développer un accompagnement renforcé ou plus ciblé aux jeunes décrocheurs. Au-delà des activités repérage / diagnostic effectuées par les PSAD, certains projets relevant du volet repérage comportaient également une phase d'accompagnement au sein de la PSAD ou de la MLDS (Auvergne, Guyane, Bouches-du-Rhône, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon)

L'existence des parcours entre plusieurs opérateurs, tels que promus par l'IEJ, est variable selon les territoires. Plusieurs cas de figure se présentent<sup>36</sup> :

- En Nord-Pas-de-Calais : 8,4 % des bénéficiaires du PON déconcentré sont passés par plusieurs dispositifs. Parmi ces bénéficiaires 30 % sont des jeunes

<sup>35</sup> Les listes SIEI du décrochage sont éditées lors de deux campagnes annuelles.

<sup>36</sup> Cf. détail en annexe

repérés par le GIP Académique et qui ont par la suite suivi un accompagnement par un autre opérateur. La notion de parcours a donc fonctionné

- En Guyane de la même façon, les parcours sont relativement fréquents (7,8 %) et impliquent majoritairement un passage par l'opération GIP (52,4 % des parcours)
- À La Réunion les parcours sont moins fréquents (9 %), dont 9 % de parcours incluant une opération du GIP. Ces parcours sont plutôt diversifiés, les participants ayant été accueillis par la CMA, la ML, d'autres acteurs de l'insertion ou ont rejoint le RSMA.
- En Auvergne moins de 6 % des bénéficiaires « DIRECCTE » sont passés par deux dispositifs, et 25 % de ces parcours comprennent une première phase au sein d'une action portée par le GIP Auvergne (17 jeunes). La configuration la plus répandue est un parcours GIP puis CMA ou ML.
- En Haute-Normandie : 5 % des jeunes « DIRECCTE » sont passés par plusieurs dispositifs, dont 17 % par un parcours GIP + autre opérateur (39 jeunes). De même, la configuration la plus répandue est un parcours GIP puis ML ou CMA, et quelques sorties en formation professionnelle.
- En Languedoc-Roussillon, la notion de parcours est présente (11 %) mais les parcours GIP / opérateurs sont relativement moins importants (4,5 %) et concernent des parcours GIP puis ML.
- Dans la région Centre, les parcours sont relativement peu nombreux (4,7 %) mais ils ont majoritairement suivi une configuration GIP / autre opérateurs (67,4 %). La région Centre est par ailleurs un des territoires sur lesquels l'accès aux jeunes NEET s'est révélé conforme au prévisionnel. Les parcours les plus répandus sont GIP puis CMA ou ML.
- La Champagne-Ardenne est l'un des territoires où les parcours sont les plus fréquents (17,6 %) du fait de la construction du parcours ML / AFPA par la DIRECCTE, la notion de parcours concernant donc plus marginalement des parcours GIP et autre opérateur (15,2 %)
- Pour la région PACA, enfin, les parcours sont peu nombreux (2,9 %) mais impliquent une phase de repérage par le GIP dans 28 % des cas. Le parcours GIP / formation professionnelle est le plus fréquent.

Les actions portées par le GIP en faveur des PSAD et de la MLDS se composent de deux volets, que sont le repérage et l'accompagnement. Les dispositifs comprennent donc une phase de repérage et une phase d'accompagnement du jeune NEET au même titre que les autres acteurs de l'insertion, à la fois dans les objectifs (élaboration d'un projet professionnel, remise à niveau des connaissances générales, découverte des métiers (Centre)) ou les modalités (entretien diagnostic, engagement dans l'action

(Haute-Normandie)). Les « doubles parcours » sur deux opérations GIP sont cependant très marginaux (hors Guyane).

Les finalités des dispositifs ne sont cependant pas les mêmes, les actions de repérage et de remobilisation des jeunes visent principalement à un retour dans le système éducatif, or en fonction du diagnostic effectué avec le jeune, cette solution n'est pas toujours la plus adaptée.

## L'influence des autres facteurs sur les changements observés

La politique publique de lutte contre le décrochage scolaire a été considérablement renforcée dès 2011, avec la volonté de coordonner l'ensemble des acteurs de l'éducation et de l'insertion des jeunes au sein des PSAD. Le nombre de jeunes décrocheurs a effectivement connu une amélioration entre 2014 et 2017, mais il est difficile d'établir le niveau de contribution de l'IEJ, compte tenu de la généralisation sur cette période des dispositifs mis en œuvre parallèlement par le ministère de l'Éducation nationale, dont les PSAD et les MLDS ne constituent qu'une partie.

### Principaux enseignements sur l'inscription du dispositif au sein du PO national IEJ

1. La part des dispositifs de remédiation (financement PSAD et MLDS) financée par l'IEJ représente 4,7 % du PO national volet déconcentré IEJ et 15 % en termes de jeunes NEET touchés.

### Principaux enseignements sur les actions menées

2. Les dispositifs cofinancés sont relativement homogènes en nature, les actions des PSAD et la MLDS couvrant un volet de repérage combiné dans plus de 80 % des cas à (un volet d'accompagnement des jeunes décrocheurs, pouvant être ciblés sur certains profils de jeunes décrocheurs).
3. Le format ou les modalités d'accompagnement ont été peu modifiés lors de la mise en place de l'IEJ sur le volet repérage, le principal attendu étant d'augmenter la capacité à entrer en contact avec ces publics.
4. Le dispositif a été soumis à appel à projets, les GIP pouvant faire le choix de répondre aux AP des DIRECCTE, qu'ils soient fléchés sur des opérations de repérage ou non. Neuf régions se sont positionnées sur un financement IEJ.

### ... sur les contributions IEJ

5. Le financement IEJ a été perçu comme une opportunité pour augmenter les capacités à contacter et accompagner plus de jeunes dans le dispositif (effet volume)
6. Les concepts de l'IEJ ont pu facilement s'intégrer au dispositif, les profils des décrocheurs scolaires étant par nature compatibles avec les profils de NEET. Le concept de solution est multiple dans le cas des décrocheurs (retour à la scolarisation, entrée en apprentissage, suivi par une ML, retour à l'emploi), toujours en compatibilité avec les principes de l'IEJ.

### Principaux enseignements sur les jeunes impliqués

7. 16 014 jeunes sont passés dans un dispositif porté par les PSAD ou la MLDS sur le volet repérage
8. Les financements IEJ ont principalement contribué à renforcer les moyens humains permettant de contacter plus de jeunes, d'optimiser le fonctionnement des plateformes

sur un territoire donné ou de mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes repérés

9. Tous les dispositifs mis en place n'ont pas atteint leur cible<sup>37</sup> en termes de volumes de jeunes accueillis, certaines opérations ayant rencontré des difficultés dans le « recrutement » des jeunes NEET. Les raisons sont diverses, mais elles tiennent selon les porteurs à la fois à la nature des actions de repérage et leur inscription dans le cadre réglementaire de l'IEJ (les prises de contact infructueuses ne sont pas comptabilisées dans les bilans, les données à collecter de nature à freiner les publics décrocheurs), à la nature des profils décrocheurs (plutôt jeunes et volatils) mais aussi parfois à des facteurs locaux (difficultés dans la mobilisation des partenaires autour d'un projet innovant, territoires très isolés).
10. Les bénéficiaires des dispositifs MLDS et PSAD sont jeunes et peu diplômés (78 % sont de niveau brevet ou moins), en cohérence avec le public des décrocheurs repérés et accompagnés par les PSAD et les plateformes d'insertion
11. À la sortie des dispositifs, 40 % des jeunes repérés et accompagnés eux retournent en formation. La majorité des jeunes accompagnés retrouvent cependant à la sortie une situation de NEET.

#### ... sur les contributions IEJ

12. L'IEJ a permis de toucher de nouveaux publics sur différents volets : certains GIP ont mis en place des dispositifs ciblés (exemple l'Auvergne avec les jeunes en situation de non-recours), la plupart des GIP ont renforcé leurs capacités d'action sur le volet du repérage (Bouches-du-Rhône, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne) ou sur le volet de l'accompagnement (Auvergne, Haute-Normandie, Centre, Languedoc-Roussillon), d'autre enfin ont renforcé la carte des partenariats pour toucher plus de jeunes (Guyane, Nord-Pas-de-Calais)
13. S'inscrivant dans le cadre d'un dispositif préexistant, les actions IEJ ont cependant permis l'ouverture de nouvelles actions ou de nouvelles modalités d'action de la part des opérateurs (Auvergne, Haute-Garonne, Bouches-du-Rhône, Centre).
14. La cible initiale en nombre de jeunes suivis est partiellement atteinte, avec un recrutement plus faible que prévu sur les profils décrocheurs. Ce résultat limite sans doute les impacts positifs imputables à l'IEJ sur les changements observés.

## Liste des personnes interrogées

- Groupement d'Intérêt Public "Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle" :
  - Thierry Chelot, Délégué académique du décrochage à l'insertion, Service académique d'information et d'orientation
  - Isabelle COUILLARD, Gestionnaire administrative et financière à la Délégation académique du décrochage à l'insertion,
  - Gautier LEVACHER, Coordonnateur administratif et financier au GIP FTLV-IP.
- GIP Auvergne
  - Cristina Le Quellec

---

<sup>37</sup> Près de 29 000 jeunes NEET étaient ciblés par la somme des dispositifs retenus dans le cadre de cette étude de cas

- Marion Herambourg
- Association des Régions de France
  - Philippe Brivet, Conseiller emploi, formation professionnelle et ESS

## Les actions du périmètre de cette étude de cas nationale

**Tableau 2 Les actions retenues dans le périmètre de l'action**

Numéro dossier	Région	Libellé	Porteur	Montant programmé	Nb participants réels / cibles
201400224	Auvergne	MLDS 2014/2015 - Insertion des jeunes NEET via les plateformes	GIP Auvergne	198 K€	267 / 1 346
201400450	Réunion	Dispositif premier contact jeune décrocheur	Groupe d'Intérêt Public - Formation Continue et Insertion Professionnelle - Académie de La Réunion	285 K€	465 / 1510
201501033	Nord-Pas-de-Calais	Dispositif académique IEJ - Phase 1	Groupe d'intérêt public - Formation continue Insertion professionnelle	1,3 M€	5 026 / 11 000
201502513	Centre	Soutien au repérage et à l'accompagnement des jeunes sans solution de formation ou d'insertion dans le cadre de la MLDS en lien avec les PSAD	Groupe d'Intérêt Public "Formation Tout Au Long de la Vie et Insertion Professionnelle"	1,7 M€	1 803 / 2060
201503072	Haute-Normandie	Renouer le lien et accompagner les jeunes NEET	Groupe d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Rouen	513 K€	344 / 650
201503123	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Des chargés d'information et de suivi au service des NEET en Bouches du Rhône	Groupe d'intérêt public formation continue insertion professionnelle Aix-Marseille	499 K€	163 / 1 200
201503164	Nord-Pas-de-Calais	Dispositif académique IEJ - Phase 2	Groupe d'intérêt public - Formation continue Insertion professionnelle	5 M€	5 451 / 6 750
201503297	Languedoc-Roussillon	Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire	GIP Formavie	468 K€	405 / 1 200

201503640	Champagne-Ardenne	Assistance technique PSAD	GIP Formation Continue	329 K€	1 451 / 1 700
201504499	Guyane	Assurer un repérage précoce et une réinsertion des jeunes décrocheurs	Groupe d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle	672 K€	333 / 1 200
201505440	Auvergne	MLDS « Insertion des jeunes NEET via les plateformes - 2015/2017 »	GIP Auvergne	528 K€	306 / 345

**Tableau 3 Les parcours au sein des dispositifs DIRECCTE**

Région	% de bénéficiaires du PON déconcentré passés par plusieurs dispositifs <sup>38</sup>	Dont parcours impliquant la participation à une action GIP
Auvergne	5,5 %	25 %
Haute-Normandie	5,3 %	17 %
Languedoc-Roussillon	11 %	4,5 %
Midi-Pyrénées	2,5 %	2,6 %
PACA	2,9 %	28 %
Centre	4,7 %	67,4 %
Champagne-Ardenne	17,6 %	15,2 %
La Réunion	9,9 %	9,1 %
Guyane	7,8 %	52,4 %
Nord-Pas-de-Calais	8,4 %	30 %

<sup>i</sup> Evaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, SGMAP, rapport final, novembre 2014

<sup>ii</sup> Guide des PSAD actualisé au 12 mai 2015 –

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Dispositifs\\_accompagnement/22/0/Guide\\_des\\_PSAD\\_actualise\\_au\\_12\\_mai\\_2015\\_421662\\_856220.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Dispositifs_accompagnement/22/0/Guide_des_PSAD_actualise_au_12_mai_2015_421662_856220.pdf)

<sup>iii</sup> Guides PSAD, mai 2015

<sup>38</sup> Bénéficiaires ayant participé à au moins deux dispositifs du PON déconcentré

---

iv

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250269328053>

<sup>v</sup> Les éléments présentés dans ce paragraphe sont tous issus des bilans effectués par les GIP dans ma démarche FSE

<sup>vi</sup> Données issues de Ma démarche FSE